

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS

Mr Ali Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Rakir et Rue Ali Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel: 05 22 20 43 45 - EGT - Fax: 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-540213

N°D. 34947

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

428

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom :

BABA

Date de naissance :

15/11/64

Adresse :

Hay Alfa Rue 12 N° 66 Casablanca

Télé. :

06 74 75 66

Total des frais engagés : 762,00 DA Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

الدكتورة دنيا القيسى
Dr. Dounia KISSI
طبيب عالم
Centre de Santé BADR/CASA

Date de consultation :

25/06/2020

Nom et prénom du malade :

BABA. Mohamed

Age:

76 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Fievre

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 26/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
25/06/2020	C		600000	 

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>CENTRE DE SECTEUR DES HOPITAUX * CHU Rue du Colonel Gouraud Casablanca Tel: 05 22 20 35 35 / 05 22 27 66 74 ① Fax: 05 22 20 35 15</i>	<i>25/06/20</i>	<i>B 550</i>	<i>762,00</i>

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Le : 25/06/2020

N° BABBA - Mohamed

1/. CAP

2/. ECBV + ATb générale

3/. PSA
(Fébrile).

Dr. Dounia KISSI
مُدِّي عَامٍ
Centre de Santé BADR / CÀSA

CENTRE DE BIOLOGIE
DES HÔPITAUX « CBH »
3, Rue du Colonel Gros - Casablanca
Tél: 05 22 20 35 35 / 05 22 27 66 74
Fax: 05 22 20 35 75

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

Ouverture : Tous les Jours de 7 h à 19 h - Samedi de 7 h à 15 h



Dr Malika BENKIRAN

Pharmacien Biogiste

- Analyses Médicales
- Biologie Spécialisée
- Procréation Médicalement Assistée

EXAMEN du : 25/06/20 à 20h58

Édité le : 27/06/20 à 12h45

Mr. BABA Mohamed

Patient 303597 Né(e) le 15/11/1944

Dr. KISSI Dounia

Prélèvement effectué au Laboratoire

Page : 3 / 3

BACTERIOLOGIE

NORMES

ANTECEDENTS

EXAMEN CYTOBACTERIOLOGIQUE DES URINES

Date réception urines : 25/06/2020

Conditions de receuil : Urines recueillies au laboratoire

EXAMEN PHYSICO-CHIMIQUE

Aspect	Limpide	(N : Limpide)
Couleur	Jaunâtre	(N : Jaune or)
Culot	Absent	
pH	7,0	(N : 5 à 6)
Nitrites	Recherche NEGATIVE	(N : Absence)

EXAMEN CYTOLOGIQUE

Leucocytes	Rares leucocytes
Hématies	Absence d'hématies
Cellules épithéliales ..	Absence de cellules épithéliales
Levures	Absentes
Cylindres	Absence de cylindres
Cristaux	Absence de cristaux

NUMERATION DES ELEMENTS

Leucocytes	4 000	/ml (N : < 10 000)
Hématies	< 1 000	/ml (N : < 5 000)

EXAMEN DIRECT

Absence de germes

CULTURES

Stériles.

Dr MALIKA BENKIRAN

Dr Malika BENKIRAN
Pharmacien Biogiste
Centre de Biologie des Hôpitaux Casablanca
Tel: 0522 20 35 35 - 0662 38 03 39

EXAMEN du : 25/06/20 à 20h58
Edité le : 27/06/20 à 12h45
Mr. BABA Mohamed
Patient 303597 Né(e) le 15/11/1944
Dr. KISSI Dounia

Prélèvement effectué au Laboratoire

Page : 2 / 3

MARQUEURS TUMORAUX

P.S.A. : ANTIGENE SPECIFIQUE DE LA PROSTATE
(Technique Chimiluminescence COBAS 6000 - ROCHE)

P.S.A ... 31,820 ng/mL (N : < 6,500)

Valeurs de référence du PSA selon l'âge	
< 49 ans	< 2,000 ng/mL
50 - 59 ans	< 3,500 ng/mL
60 - 69 ans	< 4,500 ng/mL
70 - 79 ans	< 6,500 ng/mL

Interprétation

Ce résultat doit être interprété selon l'âge, les données cliniques, radiologiques et biologiques.

Remarques

Le dosage du taux sérique du pro-PSA est disponible en routine, ainsi que le calcul de l'index PHI.

L'index PHI améliore la valeur diagnostique du PSA seul, il est plus spécifique et permet une meilleure détection des cancers de prostate.

Il est surtout utile pour les patients avec un taux de PSA entre 4 et 10 ng/mL dans la prise de décision de biopsie.

Dr MALIKA BENKIRAN

Dr Malika BENKIRAN
Pharmacien Biologiste
Centre de Biologie des Hôpitaux Casablanca
Tel: 0522 20 35 35 - 0662 38 03 39

مركز المستشفيات للتحاليل الطبية Centre de Biologie des Hôpitaux

Prélèvement à domicile sur rendez-vous
Ouverture : Tous les Jours de 7 h à 19 h - Samedi de 7 h à 15 h



Dr Malika BENKIRAN
Pharmacien Biogiste

- Analyses Médicales
- Biologie Spécialisée
- Procréation Médicalement Assistée

EXAMEN du : 25/06/20 à 20h58
Edité le : 27/06/20 à 12h45

Mr. BABA Mohamed

Patient 303597 Né(e) le 15/11/1944

Dr. KISSI Dounia

Prélèvement effectué au Laboratoire

Page : 1 / 3

BIOCHIMIE

NORMES

ANTECEDENTS

C.R.P. us : PROTEINE C-REACTIVE ULTRA-SENSIBLE

(Technique Immunoturbidimétrique sur COBAS 6000 - ROCHE)

C.R.P us 101,84 mg/L (< 6.0)

Remarques

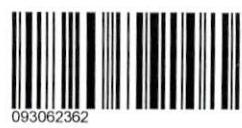
La Procalcitonine (P.C.T) est disponible, elle permet :

- 1-Diagnostic précoce de l'infection bactérienne systémique, du sepsis et de la défaillance multi-viscérale.
- 2-Indication de la sévérité et du pronostic de l'infection.
- 3-Diagnostic différentiel entre infection bactérienne et infection virale.
- 4-Diagnostic différentiel entre infection systémique et maladie inflammatoire aigüe.
- 5-Surveillance de la survenue d'infection chez les patients à haut risque (transplantés, immunosuppression,).

Dr MALIKA BENKIRAN

Dr. Malika BENKIRAN
Pharmacien Biogiste
Centre de biologie des hôpitaux casablanca
Tel: 0522 20 35 35 - 0662 38 03 39

LABORATOIRE CENTRE DE BIOLOGIE DES HOPITAUX CBH
3, rue du Colonel Gros (Caïd Najem) Quartier des Hôpitaux 20100 Casablanca
Tél : 05.22.20.35.35/05.22.27.66.74 Fax : 05.22.20.35.15
Patente : 36332437 I.F. : 40288423 CNSS : 8036726
N° ICE : 0017 10887 0000 07 Code INPE: 093062362



FACTURE No : 143418

Casablanca, le : 25/06/2020

Analyses effectuées le .. : 25/06/20 à 20h58
Sur prescription du : Dr Dounia KISSI

Identité Patient : Mr. BABA Mohamed
Code Patient : 303597

BILAN :

1	CRP	CRP	B	100
2	PSA	PSA (ANTIGENE SPECIFIQUE DE LA PROSTATE)	B	300
3	CBU	CYTOLogie-CULTURE-IDENTIFICATION	B	90
4	ATBU	ANTIBIOTICGRAMME	B	60

TOTAL B : 550
TOTAL HN : 0

MONTANT : 762,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : 762,00 DH

Dr M. BENKIRAN
Pharmacien Biologiste
Centre de biologie des hôpitaux casablanca
Tel: 0522 20 35 35 - 0662 38 03 39

**CENTRE DE BIOLOGIE
DES HÔPITAUX « CBH »**
3, Rue du Colonel Gros - Casablanca
Tél: 05 22 20 35 35 / 05 22 27 66 74
① Fax: 05 22 20 35 15